

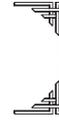
Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

Réponse sans efforts  
à la lettre dite  
en Or

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".



## Introduction de la deuxième édition



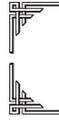
La louange est à Allah, prières et salut sur le messager d'Allah, sur sa famille et ses compagnons.

Nous avons le plaisir de présenter à nos lecteurs la deuxième édition de notre ouvrage intitulé « **Réponse sans efforts à la lettre dite en Or** ». La première édition a rencontré un grand succès, et l'objectif fixé fut atteint. Cette lettre répond point par point aux ambiguïtés d'un document circulant sur Internet avec le titre « **Lettre en Or à un imâm** ». Les auteurs ou coauteur de cette « **Lettre en Or** » ont tenté de répondre à notre ouvrage dans leur document intitulé « **dénonciation sans remords de celui qui répondit sans efforts** ». Malheureusement pour eux, leur précipitation les a conduits à commettre de nombreuses erreurs que nous avons dévoilées dans notre ouvrage « **L'acte de mécréance majeure, reflet de la mécréance du cœur. Réponse au pseudo-dénonciateur** ». Ce dernier ouvrage est très important pour comprendre les notions évoquées dans les commentaires 10 et 11 de ce présent ouvrage. Nous conseillons donc au lecteur de lire la première partie de l'ouvrage « **l'acte de mécréance majeure...** » afin qu'il puisse comprendre les notions de « parole du cœur », « action du cœur », « noyau de la foi » etc.

Après notre « **réponse sans efforts** » ils ont essayé de changer leur « lettre en Or » daté du 26 septembre 2006. Mais il n'y a rien dedans qui mérite qu'on le rajoute à notre ouvrage. Nous sortirons in chaa Allah un document indépendant qui répertoriera les changements de la version du 26 septembre.

Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux qu'ont participé à la correction orthographique de notre livre et qui nous ont procuré de précieux conseils.

nous demandons à Allah la réussite dans ce monde et dans l'autre



## Introduction de la première édition



La louange est à Allah, prières et salut sur le messager d'Allah, sur sa famille et ses compagnons.

En février 2005 m'a été communiqué un document portant le titre « **Lettre en or à un imam** ». Cette lettre fut propagée sur Internet dans le fichier Word : « **Lettre\_en\_Or\_a\_un\_Imam.doc** ». Plus tard, une deuxième version de ce fichier : « **Lettre\_en\_Or\_a\_un\_Imam\_Final.doc** » est apparue. Remarquez que son auteur a rajouté le terme « final » afin de montrer que le document avait évolué. Ce document expose, sous forme de lettre, la thèse des mouvements communément appelés « Mouvements Takfir » ou « mouvements Djihadistes ».

Ce mouvement, ou ces mouvements, prône la rébellion contre les chefs d'états musulmans après les avoir rendus mécréants parce que ceux-ci ne jugent pas selon les lois d'Allah dans certains domaines. La thèse principale défendue par cette lettre est la suivante :

« Un gouverneur musulman devient automatiquement apostat s'il délaisse une des lois d'Allah. Et ceci simplement par l'acte, en faisant abstraction de sa croyance. »

C'est-à-dire qu'ils refusent d'appliquer la parole de ibn 'Abbass (ra) sur laquelle il y a le consensus des Savants sur son authenticité et sa véracité. Ibn 'Abbass nous explique que la croyance est un critère fondamental pour déclarer un gouverneur apostat <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Attention ! L'expression « critère fondamental » n'implique pas que les actes sont exclus des critères faisant sortir de l'Islam comme voudraient bien le faire croire les gens comme l'auteur de la lettre dite en Or. Lorsque nous utilisons dans cette ouvrage les expressions « l'apostasie repose sur la mécréance du coeur » ou bien « l'apostasie est liée à la mécréance du coeur » cela n'implique en aucune manière que nous excluons les actes. Pour plus de détails sur ce sujet reportez vous au commentaire 10. Il faut aussi savoir que la mécréance majeure qui fait sortir de l'Islam est de six types (le " Takzhîb ", le " DJouhoud ", le " inâd ", le " Nifâq ", le " Irâd " et le " Chakk "). Référez vous à notre ouvrage « Le Koufr » pour une description détaillée.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

### Les paroles de ibn 'Abbass (ra) :

D'après Tâwouss d'après ibn 'Abbas, qu'Allah l'agrée, dans l'explication du verset : « **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux là sont les mécréants (Kâfiroun)** » a dit : « Il ne s'agit pas de la mécréance (Koufr) auquel vous pensez. ». Et dans une autre version : « Ce n'est pas la mécréance (Koufr) auquel ils pensent : « **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les mécréants (Kâfiroun)** » c'est un Koufr moindre » <sup>1</sup>

Ali ibn abi talha d'après ibn'Abbass, qu'Allah l'agrée, dans l'explication du verset : « **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux là sont les mécréants (Kâfiroun)** » a dit : « Celui qui renie ce qu'Allah a fait descendre est Mécréant. Celui qui l'agrée mais ne juge pas par ses lois est injuste (Dhâlim) et pervers (Fâciq). » <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Hâkim d'après al-Bayhaqî d'après Soufian ibn 'ouyayna d'après Hichâm ibn hadjîr d'après Tâwouss d'après ibn 'abbass. La chaîne est « bonne », elle remplit les conditions de Al-Boukharî et Mouslim.

<sup>2</sup> Rapporté par le fils de abou Hâtim dans son Tafsîr d'après son père (abou Hâtim) d'après abdillah ibn Sâlah d'après Mou'awiyya ibn Sâlah d'après 'Ali ibn abi Talha d'après ibn 'abbass. Cheikh Al Albânî a dit : « Ibn Abî Talha n'a rien pris de ibn 'Abbass directement. Mais il peut être utilisé pour renforcer [la version de Tâwouss] ». Il veut dire par là que la chaîne présente une coupure entre 'Ali et ibn 'Abbas. Certains comme le cheikh Salîm Al Hilâlî considèrent que cette chaîne est « Bonne » (Hassan) à cause de la légère faiblesse de 'Ali qui est considéré « de confiance » (sadouq), c'est à dire un niveau en dessous du « sûr » (thiqa). Sa parole est donc acceptée mais la chaîne est considérée « bonne » au lieu de « sûre ». Quand à la coupure apparente entre 'Ali et ibn 'Abbass ils disent que 'Alî n'a pris le Tafsîr de ibn 'Abbass que des compagnons de Ibn 'Abbas identifiés comme « sûr », donc la coupure apparente s'estompe. Ibn Hadjar Al 'Asqalânî a dit dans « Al-'Udjâb fi bayânil Assbâb » tome I page 207 : « 'Ali est sadouq et n'a pas rencontré Ibn 'Abbass, mais il n'a rapporté que de ces compagnons sûrs. C'est pour cela que Al-Boukharî et ibn Abi Hatim et d'autres se sont appuyés sur cette chaîne ». Le Hafidh ad-Dhahabi a dit, dans « Mîzânoul I'tidâl » tome III page 134, au sujet de 'Ali ibn abi Talha : « il a pris le tafsîr de Ibn 'Abbas de la part de Moudjâhid mais ne l'a pas évoqué, il le court-circuitait en disant directement «

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

Comme vous pouvez le constater ibn 'Abbass (ra) a découpé le Koufr en deux catégories :

1. La mécréance (Koufr) qui fait sortir son auteur de l'Islam ;
2. Et la mécréance (Koufr) qui ne fait pas sortir son auteur de l'Islam.

Il dit que le Koufr qui fait sortir son auteur de l'Islam repose sur la mécréance au niveau de la croyance : « *Celui qui renie ce qu'Allah a fait descendre est Mécréant. Celui qui l'agrée mais ne juge pas par ses lois est injuste (Dhâlim) et pervers (Fâciq).* ». L'auteur de la lettre et ceux qui suivent son sentier renient cette règle et veulent rendre mécréant tout gouverneur qui ne juge pas selon les lois d'Allah, quelle que soit sa croyance.

Quand aux paroles de ibn 'Abbass (ra), ou bien ils la rejettent en prétextant qu'elle est faible (voir en page 93-94 les paroles de ibn Al-Qayim et Ibn Taymiyya qui affirment que ces paroles viennent de ibn 'Abbass (ra) et qu'il a été suivi par la totalité des compagnons et des Salafs), ou bien ils disent qu'elle est authentique mais l'interprètent pour ne pas qu'elle soit applicable aux gouverneurs actuels.

L'une des parades qu'ils mirent au point pour contrer cette parole gênante de ibn 'Abbass (ra) est celle présentée au commentaire 10 page 50 dans laquelle l'auteur fait une distinction entre le gouverneur qui ne va pas appliquer les lois d'Allah dans une affaire particulière et celui qui le fera de manière générale sur toutes les affaires.

La ruse consiste à dire que la parole de ibn 'Abbass (ra) ne s'applique que dans le premier cas et non dans le second.

Mais évidemment, ce découpage est purement gratuit et ils n'ont aucunes preuves pour le justifier.

Nous développerons ce sujet dans ce présent ouvrage qui se veut une réponse précise et détaillée aux " arguments " de cette lettre prétendue en Or.

---

d'après ibn 'Abbas » ». As-Souyouti a dit dans « Al-Itqân » tome II page 188 : « Des gens ont dit que 'Ali ibn abi Talha n'a rien rapporté directement de Ibn 'Abbass dans le Tafsîr, mais l'a seulement pris de Moudjâhid ou bien Sa'îd ibn Djoubayr. Le Hâfidh ibn Hadjar a dit : « A partir du moment où l'intermédiaire est identifié et qu'on sait qu'il est sûr, il n'est plus permis de rejeter [la chaîne] » ».

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

### **Les techniques d'argumentations de la lettre :**

L'auteur prétend fournir des arguments clairs pour justifier sa thèse.

En réalité, ses prétendus arguments ne reposent que sur les choses suivantes :

1) Il attribue à ses adversaires des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées, puis il les réfute. Du coup l'argumentation est vraie, mais les propos qu'il leur attribue sont mensongers ;

2) Il interprète les paroles des savants pour leur donner un sens qui colle à sa thèse. Mais un rapide coup d'œil à la source permet de mettre à jour la supercherie ;

3) Il noie le lecteur sous un tas de textes qui n'ont rien à voir avec le sujet pour lui donner l'illusion de l'abondance des arguments ;

4) Il utilise l'émotion et la rhétorique afin de convaincre les âmes sensibles ;

5) Il tente de discréditer ses adversaires (les Salafis) en leur collant l'étiquette d'une secte ancienne très connue : « Les Mourji-a ».

Aucun de ses arguments n'est digne d'un étudiant en Science religieuse, pas plus que d'un savant, et il ressort de cette lettre que son auteur est un illustre ignorant, aussi bien en langue arabe que sur le sujet traité.

### **Qu'est ce donc que l'Istihlal ?**

" Istihlal " est le masdar du verbe " Istahalla ". C'est un mot que vous rencontrerez beaucoup dans cet ouvrage et qui est très employé par les gens des mouvements Takfir lorsqu'ils argumentent en faveur de leur thèse.

Comme cité plus haut, l'une de leurs techniques est d'attribuer des propos mensongers à leurs adversaires ! Il y a sur Internet une cassette qui circule, dans laquelle un homme questionne le cheikh Ibn Djibrin en disant : « Certains usurpateurs (moulabbissîne) disent que l'Istihlal est une condition pour rendre apostat un juge qui ne juge pas selon les lois d'Allah ». Par Istihlal, le questionneur veut dire : « Interroger le juge sur sa croyance afin qu'il exprime verbalement sa mécréance du coeur ».

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

Evidemment le cheikh répondra que ceci est faux et il dira : « s'il le fait (c'est à dire le juge) avec le sourire, fier de lui, et bien les apparences suffisent à prouver son Istihlal et donc à prouver qu'il est mécréant. ». Le cheikh emploie ici le terme Istihlal avec une autre signification : « le fait de croire qu'une chose qu'Allah a rendu illicite est licite ». Les paroles du cheikh sont exactes mais le questionneur a attribué des paroles qu'aucun de ceux qu'il vise (les salafis) ne dit.

On retrouve donc dans cette cassette le mot Istihlal avec deux significations : la première qui veut dire « questionner », et la deuxième qui veut dire « Croire qu'une chose illicite est licite ». La réponse du cheikh est judicieuse. En effet, il a clairement dit que l'apostasie du juge reposait sur son Istihlal dévoilé par sa réaction de fierté, et autres indices extérieurs, et non pas simplement sur l'acte consistant à ne pas juger par les lois d'Allah. Ceci va à l'encontre de la thèse de l'auteur et de ceux qui le suivent. Mais le plus comique dans cette histoire c'est que cette cassette est propagée par certains membres eux-mêmes de ces mouvements, croyant qu'elle est un argument en leur faveur !!!

**L'ancienne et la nouvelle version de la lettre**

L'auteur a écrit deux versions de la lettre. Il a tantôt ajouté des paragraphes comme le paragraphe du cheikh ibn Abdel wahab rahimahoullah à la page 14, et tantôt il a retiré certaines choses après s'être aperçu qu'il avait dit une bêtise, comme par exemple sa qualification de Al- Hadjadj de « pieux » lorsqu'il avait dit à la page 10 : « Prenons le cas d'Al-Hadjadj Ibn Youssouf qui était un gouverneur pieux » ! Dans la nouvelle version il a supprimé le mot « pieux ». Il a aussi retiré une phrase qu'il avait attribuée à cet imam : « il y a des gens qui se comportent aujourd'hui comme les Khawaaridjs en voulant se révolter contre les Gouverneurs et en lançant le Koufr sur ces derniers ». Ayant fait mes réponses en me basant sur l'ancienne version j'avais commencé à modifier le texte du commentaire 1. Mais j'ai finalement décidé de laisser les commentaires basés sur l'ancienne version et de rajouter des commentaires pour les nouveaux paragraphes. En effet, beaucoup de gens doivent posséder la première version. Mieux vaut plus que moins.

Réponse sans effort, à la lettre dite en "Or".

**Les insultes :**

Les insultes proférées dans cette lettre (pseudo-salafis, mourji-a, etc...) n'ont fait que ternir cette lettre qui se voulait en « Or » et qui s'est avérée être du « Toc ». Et si ce ne fut une certaine retenue de ma part, j'aurais titré cette réponse : « Réponse en Or à la lettre en plaqué-or .

**Le CD-ROM :**

Le Cd-rom qui accompagne le document manuscrit (bientôt téléchargeable sur Internet) permet de retrouver via un petit programme développé en technologie Dot.net l'ensemble des ambiguïtés et leurs réponses en français et en arabe. C'est un outil de recherche puissant capable de fonctionner aussi bien sur un PC de bureau que sur un Pocket Pc.